

Année 3 – Les outils du Tradipraticien

Bulletin d'inscription

LIEUX DES COURS : Campus du CEDRE, 51 rue Nationale, 56410 Erdeven, pour les séminaires en présentiel.

Chez soi par Visio-enseignement, pour les séminaires à distance et les cours théoriques en vidéo.

DATE : du 18 janvier au 8 octobre 2027

DURÉE : 224 h

RÉPARTITION : Alternance de 4 séminaires de 5 jours au Campus et 12 visio-enseignement de 7 heures

Nom.....Prénom.....

Profession actuelle:.....

Téléphone :.....E-mail :.....

Adresse :.....

MONTANT DE LA FORMATION :

Nombre d'heures	224 h
Frais de dossier	120€
Coût de formation	3584€
Total	3704€

MODES DE RÈGLEMENT (cocher le mode de règlement choisi):

Espèces

Chèque (encaissement le 10 du mois)

Virement

Règlement comptant 3704€ à l'inscription

Règlement en 3 fois (sans frais)

- Règlement 1 : 120€ + 1200€ à l'inscription
- Règlement 2 à 3 : 1192€ encaissement 1^{er} et 2^{ème} mois

Règlement en 10 fois (sans frais)

- Règlement 1 : 120€ + 704€ à l'inscription
- Règlement 2 à 10 : 320€

Année 3 – Les outils du Tradipraticien

- Ci-joint mon règlement à l'ordre de Sarl CEDRE
- Je reconnais avoir été informé(e) du calendrier, du programme, des conditions de règlement et des conditions générales d'inscription
- Mon inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales
- J'autorise la publication d'images prises lors de la formation et leur exploitation éventuelle pour la communication de l'école (*en cas de désaccord, vous pouvez rayer cette phrase*)
- Je suis informé du fait que, conformément aux dispositions européennes RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*), je peux accéder à mes données personnelles sur simple demande

« Lu et approuvé »

Date :

Nom, Prénom, Signature :

EARLY BIRDS : Pour toute inscription avant le 1 juin 2026

les frais de dossiers sont offerts

Calendrier annuel

- | | | |
|-----|---------------------------------------|------------------------|
| 1. | P1 – 18 au 22 janvier 2027 | Campus du CEDRE |
| 2. | D1 – 6 février 2027 | Visio-enseignement |
| 3. | D2 – 27 février 2027 | Visio-enseignement |
| 4. | D3 – 20 mars 2027 | Visio-enseignement |
| 5. | D4 – 10 avril 2027 | Visio-enseignement |
| 6. | P2 – 19 au 23 avril 2027 | Campus du CEDRE |
| 7. | D5 – 8 mai 2027 | Visio-enseignement |
| 8. | D6 – 22 mai 2027 | Visio-enseignement |
| 9. | D7 – 5 juin 2027 | Visio-enseignement |
| 10. | D8 – 19 juin 2027 | Visio-enseignement |
| 11. | P3 – 28 juin au 2 juillet 2027 | Campus du CEDRE |
| 12. | D9 – 17 juillet 2027 | Visio-enseignement |
| 13. | D10 – 21 août 2027 | Visio-enseignement |
| 14. | D11 – 4 septembre 2027 | Visio-enseignement |
| 15. | D12 – 18 septembre 2027 | Visio-enseignement |
| 16. | P4 – 4 au 8 octobre 2027 | Campus du CEDRE |

(Document à conserver)

Année 3 – Les outils du Tradipraticien

Programme synthétique

Du 18 janvier au 8 octobre 2027

- ♦ **PRÉSENTATION DE L'ACUPUNCTURE** (histoire, différents types, principes et niveaux d'action, préparation au traitement)
- ♦ **EFFETS SECONDAIRES, ACCIDENTS ET INTERDITS DE PUNCTURE**
- ♦ **LES AIGUILLES** (action thérapeutique, 9 aiguilles traditionnelles, insertion, paramètres, obtention du Qi)
- ♦ **TONIFICATION ET DISPERSION (*Bu Xie*)** (les différents paramètres, principales techniques de manipulation, technique de LKY, calorification et clarification, durée du traitement)
- ♦ **PRATIQUE D'AIGUILLES**
- ♦ **LA MOXIBUSTION** (propriétés, les différentes techniques, indications/contre-indications, histoire, méthodes complémentaires)
- ♦ **LES POINTS D'ACUPUNCTURE** (nature des points, combinaison des points, règles de prescription des points, les 8 principes, localisation et indications)
- ♦ **CLINIQUE D'ACUPUNCTURE**
- ♦ **ETHNOPSYCHOLOGIE – XIN LI**

(Document à conserver) 

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Candidature :

La formation est ouverte à toute personne ayant les prérequis indispensables stipulés dans le dossier de candidature, qui comprend, outre les présentes conditions : une copie de la carte d'identité, un dossier de positionnement, un bulletin d'inscription, une photo, et le règlement de l'inscription à la formation (non encaissé tant que la candidature n'est pas validée).

Ces documents doivent être dûment remplis et signés. Tout dossier de candidature incomplet ou illisible ne sera pas traité.

Toute demande d'intégration en cours d'année ou de cycle de formation est soumise à l'étude du dossier de candidature, de la vérification des acquis et de la validation par l'équipe pédagogique.

Inscription :

L'inscription d'un(e) participant(e) à une formation annuelle, totale ou partielle, n'est acquise qu'après la validation du dossier de candidature par l'équipe pédagogique.

Toute inscription à une formation du CEDRE vaut acceptation sans réserve du montant de la formation, des modes de règlement et des conditions générales d'inscription.

Tarif/Financement :

Financement personnel :

Montant par participant, quelle que soit sa situation familiale ou sociale.

frais de dossier : 120€

coût de formation : 3584€

À partir de la 2^{ème} année, une dispense est accordée sur les frais de dossier en cas d'inscription anticipée (3 mois avant le début de l'année suivante).

Inscription en cours d'année :

frais de dossier : 120€

coût de formation: 190€/jour

L'inscription étant forfaitaire, les modalités habituelles de règlement s'appliquent.

Règlement (cf. bulletin d'inscription) :

Le règlement intégral de la formation annuelle donne droit à la participation aux cours correspondants.

Ce montant n'inclut pas les frais de déplacements, de repas, d'hébergement et tous autres frais annexes, qui restent à la charge du participant.

L'intégralité du montant de la formation doit être réglée avant le 3^{ème} mois de la formation.

Deux modes de règlement sont proposés :

- 1) comptant sans escompte à l'inscription, par chèque, espèces ou virement.
- 2) en 3 fois sans frais par chèque, (remise des 3 chèques à l'inscription), espèces ou virement. Encaissement du premier versement à l'inscription, puis au 10 des 1^{er} et 2^{ème} mois de formation.

En cas de difficultés financières, un paiement en 10 fois est possible, par chèque uniquement, sans frais. Le premier versement se fait à l'inscription, puis au 10 de chaque mois jusqu'à paiement complet.

Cette offre ne doit pas être confondue avec un paiement à la carte : quelle que soit la formule de règlement choisie, en cas d'absence à certains séminaires, le règlement intégral de la formation reste dû.

Présence :

La présence est obligatoire à chaque séminaire et à chaque évaluation des acquis, où une fiche de présence est remplie.

En cas d'absence inévitable, une justification doit être fournie au CEDRE, par écrit.

Changements lieux et dates:

En cas de nécessité, le CEDRE se réserve la possibilité de modifier le lieu de stage, tout en restant dans un rayon de 200 km par rapport au lieu initialement prévu.

Le CEDRE se réserve le droit exceptionnel de déplacer la date d'un stage de formation prévu. Sauf impondérable de dernière minute, ce report sera notifié par courriel aux participants un mois au moins avant la date initialement prévue.

Ces changements organisationnels ne peuvent donner lieu à aucune annulation et/ou demande de remboursement de la part de l'étudiant(e).

Annulation du fait de CEDRE:

En cas d'annulation de la formation annuelle initialement prévue, les participants seront intégralement remboursés.

Rétractation/Désistement/Abandon :

Une rétractation est possible dans un délai de 10 jours (excepté si la formation a déjà démarré) courant à partir de la date de signature de l'inscription, par lettre recommandée avec AR. Le règlement est alors restitué à l'exception des frais de dossier. Au-delà de ce délai, aucun règlement ne sera restitué.

En cas de désistement de la part d'un(e) participant(e) moins d'un mois avant la date du début de la formation, le CEDRE n'est tenu à aucun remboursement. Dans tous les cas, les frais de dossier restent acquis au CEDRE.

En cas d'abandon de la part d'un(e) étudiant(e) au cours de la formation, quel qu'en soit le motif, le CEDRE ne procède à aucun remboursement. *

* exception : s'il est avéré, sur la base d'un certificat médical, que la situation de santé d'un(e) participant(e) ne lui permet pas de poursuivre sa formation, un remboursement du solde de sa formation est possible.

Exclusion :

Tout manquement aux valeurs du CEDRE, toute attitude portant atteinte au bon déroulement des cours, à la dégradation des locaux, au bien-être ou à l'intégrité des participants ou des formateurs, est susceptible d'exclusion immédiate et sans remboursement.

Date :

Mention « Lu et approuvé », nom, signature

